



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

**Commission Locale d'Information et de Surveillance
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
de Crépy en Valois**

Réunion du jeudi 7 novembre 2013

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Crépy-en-Valois s'est tenue le jeudi 7 novembre 2013, sur le site de Crépy-en-Valois, sous la présidence de M. Guyomarch, secrétaire général de la sous-préfecture de Senlis.

La liste des participants est annexée au présent relevé.

1. Présentation des actions 2012-2013 de l'exploitant

Il est rappelé que le site bénéficie d'une autorisation d'exploiter jusqu'au 21 juin 2019 (AP du 30/01/08 complété par l'AP du 21/12/10). 6,5 ha sont en exploitation et la capacité annuelle de stockage est de 120 000 T (+10% de terres polluées).

En 2012, 105 584 T de déchets ont été stockées, dont 29 943 T provenant des départements limitrophes (13% d'encombrants, déchets de voirie et OM, et 87% d'autres déchets non dangereux). 13 767 T de terres souillées sont valorisées dans le cadre de l'exploitation (couvertures journalières et diges).

- gestion des lixiviats :

Chaque casier est hydrauliquement indépendant et équipé d'un puits de pompage.

Trois puits correspondent aux casiers 1, 2 et 3 avec pompage électrique en continu et pompage pneumatique au niveau du puits 1. On observe une absence de charge hydraulique en fond de site. 7851 m³ de lixiviats ont ainsi été acheminés vers un bassin tampon puis rejetés dans le réseau d'assainissement de la commune afin d'être traités par la station d'épuration de Crépy en Valois. Les analyses ont révélées que les lixiviats étaient faiblement chargés notamment en métaux.

- gestion du biogaz :

Deux systèmes ont permis de capter le biogaz par captage à l'avancée, complété début 2013:

- par des puits forés dans le massif de déchets
- par des tranchées drainantes

L'ensemble points de mesures est contrôlé de façon hebdomadaire par une entreprise spécialisée.

Un moteur d'une capacité de 750m³/h est utilisé, avec un taux horaire de fonctionnement de 88% qui a permis de valoriser 4 833 534 Nm³ de biogaz et produire 8 303 MWh d'électricité. Les analyses de gaz réalisées en juillet 2012 ont montré un dépassement du seuil de rejet en COVNM. Une maintenance du moteur a permis de régler le problème. Les analyses de 2013 ont confirmé le respect du seuil avec une concentration mesurée de 0.6 mg/Nm³.

Une torchère d'une capacité de 1000 m³ est utilisée pour traiter le biogaz. Les analyses des gaz de combustion réalisées en juillet 2012 confirment un fonctionnement normal de la torchère.

M. Foltan demande si le biogaz produit est revendu à EDF. M. Leroy précise que c'est le cas. Mme Faivre indique que la ville de Crépy avait sollicité une étude pour la mise en place d'un réseau de chaleur. Celle-ci a été réalisée, et la ville a relancé le projet car les possibilités offertes sont intéressantes (le centre aquatique pourrait être alimenté, le collège, etc.).

- gestion des eaux pluviales :

Deux bassins tampons membranés récupèrent les eaux pluviales ou de ruissellement et se rejettent dans un troisième bassin membrané et équipé d'une télésurveillance depuis fin 2011.

L'ensemble des eaux contenues par ces ouvrages est analysé trimestriellement par un laboratoire extérieur agréé et aucune anomalie n'a été décelée sur 2012.

M. Foltan, souhaite savoir où sont déversées les eaux de ruissellement. M. Leroy indique qu'elles sont dirigées vers un bassin d'infiltration.

- Suivi des eaux souterraines :

Le réseau de contrôle est constitué de 6 piézomètres (dont le piézomètre 6 reforé récemment).

Des analyses sont effectuées de façon semestrielle. De plus, une analyse de référence, qui est réalisée tous les quatre ans, a été effectuée en juin 2011, et indique que la qualité des eaux souterraines est stable et globalement bonne à très bonne, par rapport au système d'évaluation de la qualité des eaux, sauf sur le piézomètre 5 où des traces de chlorure, de manganèse et de sodium ont été trouvées.

Le piézomètre 6 a montré que ces teneurs s'atténuent en périphérie du site. La qualité des eaux est normale et plutôt bonne sur les autres piézomètres.

- Principaux travaux réalisés en 2012 :

- Mise en place d'une télésurveillance
- Déplacement du quai de vidage

- Prise de conscience des enjeux écologiques

Un projet de renaturation et gestion est en cours. Il est conçu autour de trois axes principaux :

- S'inscrire dans la continuité écologique locale (choix d'essences locales pour les nouvelles plantations, préservation des haies et bosquets existants),
- Diversifier les milieux pour maximiser les opportunités d'accueil pour une faune et flore remarquable,
- Favoriser l'implantation naturelle de la flore locale (semis léger anti-érosion avec fauche tardive, fauche différenciée et localement tardive avec la préservation de "zones refuges" pour la flore et la faune, 0 phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts).

Les perspectives 2013 sont les suivantes :

- l'optimisation du dégazage du site sera poursuivie en forant des nouveaux puits de captage de biogaz à l'avancée et au fur et à mesure de l'exploitation.
- l'intégration paysagère du site sera renforcée par la plantation d'arbres et arbustes en bordure d'entrée du site afin de diminuer le futur impact visuel de l'exploitation du casier 3B,
- la finalisation des travaux de bioréacteur (fins des travaux prévues fin novembre 2013)

2. Présentation des actions de l'inspection des installations classées

Une demande de mise en service des sous-casiers 3B, 3C et 3D a été présentée en février 2013. Le dossier présenté attestait du respect des dispositions des articles 5 et 6 de l'AP du 21/12/10 relatif à

l'aménagement du casier 3. Au regard du dossier présenté et de la visite du 26/02/13, la demande a été acceptée sans réserve, par courrier du 07/03/13.

Deux inspections ont été réalisées depuis la dernière CLIS :

- le 14/11/13 : certaines dispositions de l'AP du 30/01/08 ont été contrôlées (articles 3, 6, 18, 40 et 43). Aucune non conformité n'a été constatée, mais une observation a été émise concernant la demande de mise en conformité du système de protection de la tête de 4 piézomètres. Un courrier de l'inspection a été adressé le 03/01/12 et a reçu une réponse de l'exploitant satisfaisante le 07/02/13.
- le 26/02/13 : cette visite avait pour objet la demande de mise en service des sous-casiers 3B, 3C et 3D. Aucune anomalie n'a été relevée du point de vue des aménagements. Un courrier dans ce sens a été adressé à l'exploitant le 07/03/13.

3. Questions diverses

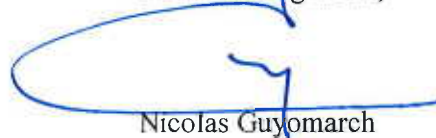
Les associations tiennent à souligner la bonne relation instaurée entre elles et l'exploitant. Une bonne communication est présente avec une confiance réciproque.

M. Mouny souhaite faire un point sur le projet du "Bois du Roi" qui est en cours, pour la création d'un centre d'enfouissement dans la forêt avoisinante. Il souligne que les associations vont tout mettre en œuvre pour ne pas faire aboutir ce projet pour plusieurs raisons, notamment car l'ISDND de Crépy est très proche du projet et dispose des capacités de stockage suffisantes, et pour la protection de la faune et de la flore. De plus, les associations ne sont pas convaincues par les motivations du porteur de projet.

M. Furet indique que le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux est en cours d'élaboration et invite les associations à adresser un courrier au conseil général dans ce sens.

M. Choquet précise qu'aujourd'hui aucun dossier d'installation classée n'a été déposé. De plus, les services de la DREAL sont très conscients de la sensibilité du dossier.

Pour le sous-préfet,
Le secrétaire général,









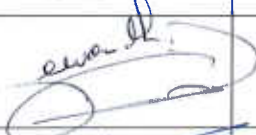


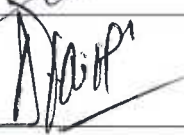



Nicolas Guyomarch

FEUILLE DE PRESENCE

CLIS de Crépy-en-Valois

Jeudi 7 novembre 2013 - 14h30

| NOM | QUALITE COLLECTIVITE/SOCIETE | SIGNATURE | N° Tel. - Adresse E.mail |
|---------------------|--|--|---|
| VANBESIEEN SANDRA | CONSEIL GENERAL OISE chef de service Développement Durable |  | sandra.vanbesien@cg60.fr 03.44.06.67.72. |
| VALLÉE Maud | Conseil general 60 chargée de mission dechets |  | 03 44 06 62 67 sandra.vanbesien@cg60.fr |
| FREDER Cestherine | Directrice Agence Stockage IAF/OISE SITA |  | 06 83 03 23 53 cestherine.grocker@sita.fr |
| ERCOLE Helene | SPS en 63 |  | |
| FURET Jérôme | Conseiller général |  | 06 73 63 26 26 jerome.furet@cg60.fr |
| GYOMARCH Michèle | SC SP |  | michele.gyomarch@vse.gau.fr |
| CHOQUET Stéphane | UT DREAL. |  | stephane.choquet@developpement-durable.gau.fr |
| BEUJART Mickaël | UT DREAL |  | mickael.beujart@developpement-durable.gau.fr |
| LEWANDOWSKI Ta Deun | Association rep. environnement |  | 03 44 87 50 80 |
| Mourry Yves | Association Environnement et qualité de la vie |  | yves.mourry@orange.fr |
| FOLTAN | ROSD |  | |
| FAURE Dominique | Adjointe au Maire CRÉ de ex. VALOIS |  | dominiquefaure@jee.fr |
| LEROY Olivier | Responsable de centres |  | olivier.leroy@sita.fr |
| | | | |